

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : Effacement des dettes de M. GOBE Martial - Budget EAU et ASSAINISSEMENT

Séance du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : MM. FERRARI Jean (représenté par Mme CARRARA Carole), PESENTI Philippe (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par Mme ROSIER Nicole).

**Membres absents** : MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance** : Mme BOURDONCLE Annie.

**Soit : 19 présents, 3 pouvoirs.**

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 27 mars 2018, de la notification de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain prononçant l'effacement des dettes datant de 2015 à 2017 de Monsieur GOBE Martial pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 979,70 €.
- le BUDGET ASSAINISSEMENT, dont le montant s'élève à la somme de 1 063,69 €

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. BLEIN Jean, Mme MASNADA Isabelle), 2 ABSTENTIONS (Mmes MACHON Annie, PALAZZI-ZANI Nelly), les pouvoirs sont engagés,**

- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Monsieur GOBE Martial qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement, dont le montant total s'élève à la somme de 2 043,39 € (soit 979,70 € pour l'eau et 1 063,69 € pour l'assainissement).

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

